

 **COPIE**

Inrap<sup>+</sup>  
Institut national  
de recherches  
archéologiques  
préventives

Madame Christine Albanel  
Ministre de la Culture et de la Communication

Madame Valérie Pécresse  
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Monsieur Eric Woerth  
Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

Paris, le 23 septembre 2008

S/C de Jean-Paul Jacob, président de l'Inrap,  
et de Nicole Pot, directrice générale de l'Inrap

Mesdames les Ministres,  
Monsieur le Ministre,

Nous apprenons que la délocalisation du siège de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, dans l'Est de la France à l'horizon 2010, est à l'étude.

Exerçant des responsabilités de direction à l'Inrap, nous considérons de notre devoir d'attirer votre attention sur les conséquences néfastes de cette mesure, dont l'importance nous a semblé justifier le recours exceptionnel à un courrier collectif.

Ce projet nous paraît inadapté et dangereux. En effet, 95 % des personnels de l'Inrap étant déjà rattachés à 50 centres de recherche à travers l'Hexagone et dans les DOM, l'institut a besoin d'une implantation centrale pour coordonner l'activité de ses chercheurs. Précisément parce que l'Inrap est déjà totalement déconcentré, il lui faut conserver son siège actuel. Pour quelque 130 postes délocalisés, doit-on désorganiser le travail de 2 000 archéologues et celui de l'ensemble des partenaires de l'archéologie ?

En outre, après 20 ans d'aménagement du territoire sans archéologie dans l'après-guerre, puis 30 ans d'archéologie de sauvetage dotée de moyens précaires, en 2002 la France s'est enfin dotée d'un institut pour étudier les vestiges archéologiques de son territoire national et restituer au public les résultats de la recherche. On comprendra aisément que, six ans après sa création, cet établissement public soit encore fragile. Son développement a été d'autant plus difficile que, dès sa naissance, il a connu une très grave crise financière et sociale en 2002 et 2003. Toute l'activité archéologique en avait été paralysée, avec de graves conséquences économiques et politiques dans l'ensemble de notre pays.

.../...

En dépit de l'implication des personnels de l'Inrap, cette instabilité n'est pas encore surmontée. Néanmoins, depuis 2004, les archéologues de l'Inrap œuvrent, dans un paysage politique et institutionnel complexe, à la construction d'un outil de recherche désormais reconnu dans le monde entier.

Les fondations de l'Inrap sont encore inachevées et exigent d'être consolidées. La délocalisation entraînerait, inévitablement, le départ de nombre d'agents impliqués dans cette construction, leur remplacement devenant très problématique dans la période intermédiaire. Ces départs massifs auraient un impact majeur sur le pilotage de l'institut et sur la transmission des compétences. Nombre des améliorations du fonctionnement de l'Inrap se trouveraient retardées, voire définitivement compromises.

La structuration même de l'institut dans l'ensemble des domaines – scientifique, administratif et financier, de ressources humaines, opérationnel, culturel –, serait remise en cause. Plus de cinq années de travail seraient mises à bas et l'activité des années suivantes serait gravement pénalisée.

L'archéologie préventive s'en trouverait affectée, entraînant des retards dans la mise en œuvre des diagnostics et des fouilles, sans mentionner les activités de recherche postérieures. Et, sauf à sacrifier le patrimoine archéologique, c'est tout l'aménagement du territoire qui serait touché, au détriment des aménageurs et de nos concitoyens.

Notre jeune institut, après une longue gestation et une naissance difficile, a besoin de stabilité pour se construire et répondre aux attentes de la communauté scientifique, des aménageurs et des publics.

Nous comprenons les difficultés des villes touchées par le plan de réduction des effectifs de l'armée, mais nous affirmons que l'Inrap n'est pas en situation de subir cette délocalisation. Les conséquences de cette mesure risqueraient de signer son arrêt de mort et de casser tout le dispositif de l'archéologie préventive adopté par le législateur en 2001 et confirmé en 2003.

Egalement, nous nous interrogeons sur les critères qui ont présidé au choix de notre institut parmi l'ensemble des établissements culturels et de recherche.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer ce projet pour permettre à l'Inrap d'achever sa construction tout en poursuivant, sereinement, dans les années à venir, la lourde charge des 2 000 diagnostics et des 300 fouilles qui lui sont confiés chaque année.

Très attachés à la construction de l'Inrap, à laquelle nous œuvrons depuis plusieurs années, il nous a semblé indispensable de porter à votre connaissance les très vives inquiétudes que suscite pour nous ce projet.

Nous vous prions de croire, Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération respectueuse.

Gilbert Aguesse, directeur interrégional Grand Ouest

Jacques Ballu, directeur de l'administration et des finances

Isabelle Bignon, chef du service des affaires juridiques

Dominique Deboissy, directeur interrégional Rhône-Alpes Auvergne

Pascal Depaepe, directeur scientifique et technique

François Gautron, directeur des ressources humaines

Claude Gitta, directeur interrégional Grand Est nord

Hans de Klijn, directeur interrégional Grand Est sud

Philip Malgras, chargé de mission projet stratégique

Laurent Maucec, ingénieur sécurité prévention

Bernard Pinglier, directeur des systèmes d'information

Catherine Remaury, chargée de mission territoriale en Grand Sud-Ouest

Paul Salmona, directeur du développement culturel et de la communication

François Souq, directeur interrégional Méditerranée

Nathan Schlanger, chargé de mission recherche et développement international

Marc Talon, directeur interrégional Nord-Picardie

Catherine Thooris-Vacher, directrice interrégionale Grand Sud-Ouest

Odet Vincenti, chargé de mission territorial en Grand Ouest et Nord-Picardie